

# État de dossier du comportement du PEVL et Suivi du comportement du CVL

---

Présentée par la Direction des politiques, de la performance et des relations avec le milieu

Avril 2023

## OBJECTIF DE LA PRÉSENTATION



- Se familiariser avec les nouveaux « État de dossier du comportement du PEVL » et « Suivi de comportement du CVL » établis en fonction des nouvelles politiques d'évaluation du comportement des PECVL en vigueur depuis le 17 février 2023.

## CONTENU DE LA PRÉSENTATION



- Rappel des principales modifications aux politiques d'évaluation du comportement du PEVL
- Le nouvel « État de dossier du comportement du PEVL »
- Le nouveau « Suivi du comportement du CVL »
- Questions

# Principales modifications

## Division de la zone de comportement sécurité des opérations

Règles de circulation et  
Utilisation d'un véhicule  
lourd

## Nouvelle pondération des événements

Échelle de 1 à 5 points pour  
les infractions (au lieu de 1 à  
3 points).

**5 points** pour les mises hors  
service conducteur (au lieu de 3  
points)

**6 points** pour les infractions au  
Code criminel et les critiques

**2 points** pour les accidents avec  
blessés sans transport par  
ambulance (au lieu de 4 pts)

Pondération différenciée  
entre le PEVL et le CVL pour  
certaines infractions

## Nouvelles infractions prises en considération

En lien avec des  
règlements municipaux

En lien avec l'entretien  
mécanique

En lien avec le non respect  
d'une interdiction de  
mettre en circulation,  
d'exploiter ou de conduire  
un VL de la Loi concernant  
les PECVL



Société de l'assurance  
automobile

Québec

# Principales modifications - suite

## Modifications aux approches d'évaluation

Événements critiques  
Sécurité des véhicules  
Contrôle en entreprise

## Nouvelles mesures d'évaluation et de sensibilisation

Répétition d'infractions de même nature  
Pondération réduite en fonction de l'âge des événements  
Relevé des avis de non-conformité  
Actualisation des seuils de points à ne pas atteindre de toutes les zones de comportement

## Nouveau Programme de reconnaissance des bons comportements des PEVL

Plus de 75 % des PEVL inscrits admissibles

# État de dossier du comportement du propriétaire ou de l'exploitant de véhicules lourds



Société de l'assurance  
automobile

Québec 



TRANSPORT SAAQ CLIQ  
333, BOUL. JEAN-LESAGE  
QUÉBEC QC G1K 8J6

Date (Année-Mois-Jour)
2023-03-11
Numéro d'identification
12345678

### 1. Renseignements au registre des propriétaires et exploitants de véhicules lourds

Type d'inscription : Propriétaire et exploitant

Date du début du registre : 2012-05-22

Cote : Satisfaisant

Mention : Non audité

Date de la cote : 2012-05-22

### 2. Périodes d'évaluation du comportement

Pour les événements alcool et drogue : du 2013-03-11 au 2023-03-10.

Pour les autres événements : du 2021-03-11 au 2023-03-10.

### 3. Évaluation continue

	Nombre d'événements considérés			Nombre de points			
	Québec	Hors Québec	Total	Pour les événements	Supplémentaires de répétition <sup>1</sup>	Total au dossier	Seuil à ne pas atteindre
Evaluation du propriétaire Sécurité des véhicules (voir section 7)	1	0	1	0	0	0 (0 %)	49
Evaluation de l'exploitant Règles de circulation (voir section 8)	9	0	9	18,5	8,4	26,9 (64 %)	42
Utilisation d'un véhicule lourd (voir section 9)	3	0	3	4,5	7	11,5 (32 %)	35
Charges et dimensions (voir section 10)	0	0	0	0	0	0 (0 %)	21
Implication dans les accidents (voir section 11)	1	0	1	4	S.O.	4 (25 %)	16
Comportement global de l'exploitant <sup>2</sup>	13	0	13	27	9,4	36,4 (77 %)	47

1. Selon les informations relatives à votre parc de véhicules, le nombre d'infractions répétées à ne pas dépasser est de 3 pour le volet propriétaire et de 2 pour le volet exploitant. Si ce nombre est dépassé, des points supplémentaires équivalant à 20 % du seuil de points à ne pas atteindre pour la zone de comportement concernée sont ajoutés.

2. Le nombre de points de répétition pour la zone de comportement global de l'exploitant est égal à 20 % du seuil de points à ne pas atteindre si des points supplémentaires de répétition figurent dans l'une des autres zones de comportement de l'exploitant.

Modification de la numérotation des sections.  
La section 8 Sécurité des opérations est remplacée par 2 nouvelles zones d'évaluation du comportement. Donc maintenant 6 zones d'évaluation du comportement au lieu de 5. P.11 de la politique PEVL pour voir tous les événements qui peuvent se retrouver dans chaque zone.

Nouvelle notion de répétition d'infractions de même nature. P.24 de la politique PEVL

Les seuils utilisés pour l'évaluation des PEVL ont été modifiés. Voir tableau de l'Annexe 8 de la politique PEVL. P. 124

Date (Année-Mois-Jour)

2023-03-11

Numéro d'identification

12345678

TRANSPORT SAAQ CLIQ

Modification du titre et des événements figurant à la section 4. Ces événements ne sont pas pondérés mais entraînent un transfert immédiat à la CTQ.

#### 4. Événements critiques entraînant un transfert immédiat à la CTQ

Cette section comprend :

- les accidents mortels;
- les infractions critiques liées à la capacité de conduire affaiblie par l'alcool ou la drogue par un même conducteur à l'intérieur d'un intervalle de dix ans.

Aucun événement à signaler.

#### 5. Résultats des contrôles en entreprise (voir section 12)

Aucun événement à signaler.

#### 6. Activité principale et parc de véhicules

Le parc de véhicules est calculé selon la politique d'évaluation. Il peut être différent du parc de véhicules déclaré lors de l'inscription à la CTQ.

Activité principale : Transport de biens

Parc de véhicules considérés à titre de propriétaire

Véhicules motorisés : 5,7	véhicule – année
Remorques et semi-remorques : 0,0	véhicule – année
Pour un total de : 5,7	véhicule – année

Parc de véhicules considérés à titre d'exploitant

Véhicules motorisés : 5,0	véhicule – année
Véhicules en double poste de travail reconnus : 0,0	véhicule – année
Pour un total de : 5,0	véhicule – année

La liste des événements qui peuvent se trouver à la section apparaît au début des sections 4 et 7 à 14.

#### 7. Sécurité des véhicules

Cette section comprend :

- les défectuosités mécaniques constatées par un agent de la paix lors d'un contrôle sur la route ou lors d'une vérification mécanique réalisée, à sa demande, par un mandataire en vérification mécanique de véhicules routiers;
- les infractions relatives à l'entretien et au maintien en bon état de fonctionnement des équipements et des systèmes mécaniques;
- les infractions relatives à la sécurité routière sous la responsabilité du propriétaire.

Vous avez fait l'objet de 0 vérifications mécaniques de niveau 1 ou 5 (CVSA)  
et % d'entre elles ne comportaient pas de défectuosités majeures.

Date	Prov./Terr.	Numéro de CVM Système défectueux—Composante <sup>1</sup>	Conducteur	Plaque	Niveau CVSA Fortuite	Pondération
2021-10-23	QC	999204XXX Défectuosité mineure	PRUDENCE LARUE	L868XXX	2	0,0

1. Pour les certificats de vérification mécanique du Québec seulement.

Total des CVM ▶ 0,0

Ajout de la mention positive de pourcentage de réussite des niveaux d'inspection CVSA.

Les infractions critiques liées à la capacité de conduire affaiblie par l'alcool ou la drogue sont inscrites à la section 8. À noter que si une 2<sup>e</sup> infraction alcool/ drogue vient s'inscrire pour un même conducteur, les deux événements seront déplacés en section 4.

Les infractions émises ou plaidées en vertu d'un règlement municipal seront considérées dans l'évaluation si elles ont une équivalence dans le CSR et des points d'inaptitude. La pondération sera la même qu'au CSR. P. 19 de la politique PEVL

Société de l'assurance automobile  
Québec État de dossier du comportement du propriétaire ou de l'exploitant de véhicules lourds (PEVL)

Avec vous,  
au cœur de votre sécurité

Date (Année-Mois-Jour)

2023-03-11

Numéro d'identification

12345678

TRANSPORT SAAQ CLIQ

## 8. Règles de circulation

Cette section comprend :

- les infractions relatives aux différentes règles de circulation, notamment les règles concernant la vitesse, les panneaux d'arrêt et la signalisation routière;
- les infractions critiques liées à la capacité de conduire affaiblie par l'alcool ou la drogue.

Date	Prov./Terr.	Description	Conducteur	Plaque Défendeur	Numéro d'événement Référence légale <sup>1</sup>	Statut	Pondération
2021-08-25	QC	Immobilisation non sécuritaire		L853XXX Propriétaire	5002XXXX CSR 386	Émise	0,5
2021-09-15	QC	Immobilisation non sécuritaire		L686XXX Propriétaire	7519XXXX CSR 383	Coupable	0,5
2021-10-15	QC	Cellulaire / Appareil portatif	PRUDENCE LARUE	FVA3XXX Conducteur	10040011812XXXX CSR 443.1 11	Émise	1,5
2022-01-26	QC	Immobilisation non sécuritaire		L686XXX Propriétaire	47057XXXX CSR 386	Coupable	0,5

Répétition d'infractions de même nature		Nombre d'infractions répétées à ne pas dépasser : 2	
Nombre d'infractions répétées : 2		Pourcentage d'atteinte du seuil de répétition <sup>2</sup> : 100 %	
2022-08-02	QC	Excès de vitesse 51/30	PRUDENCE LARUE Conducteur L853XXX CSR 299
			8530XXXX CSR 299
Nombre d'infractions répétées : 3		Pourcentage d'atteinte du seuil de répétition <sup>2</sup> : 150 %	
2022-02-10	QC	Signalisation non respectée	PRUDENCE LARUE Conducteur L865XXX CSR 310
			85075XXXX CSR 310
2022-07-07	QC	Signalisation non respectée	PRUDENCE LARUE Conducteur L853XXX CSR 310
			041777XXXX CSR 310
2022-11-01	QC	Signalisation non respectée	PRUDENCE LARUE Conducteur L853XXX CSR 310
			85371XXXX CSR 310

1. Pour une infraction hors Québec, le code d'équivalence du CCATM figure à la fin entre parenthèses.

2. Pourcentage d'atteinte du seuil de répétition = Nombre d'infractions répétées/Nombre d'infractions répétées à ne pas dépasser.

3. Article du *Code de la sécurité routière* équivalant à un article d'un règlement municipal.

Total des points pour les infractions	18,5
Points supplémentaires de répétition	8,4
Total	26,9

Le total des points supplémentaires de répétition apparaît à la fin de chaque section où la notion de répétition d'infractions de même nature s'applique. (Sections 7 à 10)

## 9. Utilisation d'un véhicule lourd

Cette section comprend :

- les infractions relatives aux différentes règles d'utilisation d'un véhicule lourd, notamment les heures de conduite et de repos, la ronde de sécurité, l'arrimage et le transport de matières dangereuses;
- les mises hors service « conducteur ».

Date	Prov./Terr.	Description	Conducteur	Plaque	Numéro d'événement	Statut	Pondération
Répétition d'infractions de même nature			Nombre d'infractions répétées à ne pas dépasser : 2				
Nombre d'infractions répétées : 3			Pourcentage d'atteinte du seuil de répétition <sup>2</sup> : 150 %				
2021-03-16	QC	Signalisation non respectée	PRUDENCE LARUE	L865XXX Conducteur	100400304200XXXX CSR 291 55	Coupable	1,5
2021-03-16	QC	Signalisation non respectée	PRUDENCE LARUE	L868XXX Conducteur	100400304200XXXX CSR 291 55	Coupable	1,5
2021-08-10	QC	Signalisation non respectée	PRUDENCE LARUE	L868XXX Conducteur	1957XXXX CSR 291 55	Coupable	1,5

1. Pour une infraction hors Québec, le code d'équivalence du CCATM figure à la fin entre parenthèses.

2. Pourcentage d'atteinte du seuil de répétition = Nombre d'infractions répétées/Nombre d'infractions répétées à ne pas dépasser.

Total des points pour les infractions	4,5
Points supplémentaires de répétition	7,0
Total	11,5

Les infractions répétées sont inscrites par regroupement de même nature à la fin de chaque section concernée. C'est l'article de loi et la pondération initiale qui le détermine

## 10. Charges et dimensions

Cette section comprend les infractions relatives aux charges et aux dimensions ainsi qu'aux conditions liées à un permis spécial de circulation.

Aucun événement à signaler.

## 11. Implication dans les accidents

Cette section comprend :

- les accidents avec personnes blessées et pour lesquels un agent de la paix a rempli un rapport d'accident;
- les accidents avec dommages matériels seulement qui réunissent les caractéristiques prévues à la Politique d'évaluation des PEVL pour lesquels un agent de la paix a rempli un rapport d'accident.

Date	Prov./Terr.	N° d'événement	Conducteur	Plaque	Gravité	Pondération
2022-02-26	QC	303002202260XXXX	PRUDENCE LARUE	L686XXX	Blessés	4,0
						Total 4,0

Nouveaux codes de gravité (Blessés et blessés avec transport par ambulance) et nouvelle pondération. P.21 de la politique PEVL

Avec vous,  
au cœur de votre sécurité

Date (Année-Mois-Jour)

2023-03-11

Numéro d'identification

12345678

TRANSPORT SAAQ CLIQ

## 12. Contrôle en entreprise

Cette section comprend les contrôles en entreprise effectués par Contrôle routier Québec dans les établissements du Québec selon les dispositions prévues à la Politique.

Aucun événement à signaler.

## 13. Autres événements

Cette section comprend les événements survenus avec un véhicule lourd qui ne sont pas pris en considération dans l'évaluation du comportement.

Aucun événement à signaler.

Pour tout renseignement relatif à votre *État de dossier du comportement du propriétaire ou de l'exploitant de véhicules lourds (PEVL)*, vous pouvez communiquer avec la Société.

Adresse postale : **Direction des politiques, de la performance et des relations avec le milieu**

Société de l'assurance automobile du Québec

Édifice Jean-Lesage

333, boulevard Jean-Lesage, E-4-32

Case postale 19600, succursale Terminus

Québec (Québec) G1K 8J6

Sans frais : 1 800 554-4814 (Québec, Canada, États-Unis)

Télécopieur : 418 643-1896

Courriel : [courrier@saaq.gouv.qc.ca](mailto:courrier@saaq.gouv.qc.ca)

État de dossier du comportement du propriétaire  
ou de l'exploitant de véhicules lourds (PEVL)

Programme de reconnaissance des bons comportements : Bronze  
Cette catégorie est valide en date de l'état de dossier



1234-5678 QUEBEC INC.  
333, BOUL. JEAN-LESAGE  
QUÉBEC QC G1K 8J6

Date (Année-Mois-Jour)

2023-03-17

Numéro d'identification

23456789

**1. Renseignements au registre des propriétaires et exploitants de véhicules lourds**

Type d'inscription : Propriétaire et exploitant

Date du début du registre : 2016-06-03

Cote : Satisfaisant

Mention :

Date de la cote : 2016-06-03

**2. Périodes d'évaluation du comportement**

Pour les événements alcool et drogue : du 2013-03-18 au 2023-03-17.

Pour les autres événements : du 2021-03-18 au 2023-03-17.

**3. Évaluation continue**

	Nombre d'événements considérés			Nombre de points			
	Québec	Hors Québec	Total	Pour les événements	Supplémentaires de répétition*	Total au dossier	Seuil à ne pas atteindre
Evaluation du propriétaire Sécurité des véhicules (voir section 7)	4	0	4	1	0	1 (1 %)	77
Evaluation de l'exploitant Règles de circulation (voir section 8)	7	0	7	24,5	0	24,5 (25 %)	98
Utilisation d'un véhicule lourd (voir section 9)	1	0	1	1,5	0	1,5 (2 %)	62
Charges et dimensions (voir section 10)	0	0	0	0	0	0 (0 %)	37
Implication dans les accidents (voir section 11)	0	0	0	0	S.O.	0 (0 %)	31
Comportement global de l'exploitant <sup>2</sup>	8	0	8	26	0	26 (23 %)	111

1. Selon les informations relatives à votre parc de véhicules, le nombre d'infractions répétées à ne pas dépasser est de 6 pour le volet propriétaire et de 6 pour le volet exploitant. Si ce nombre est dépassé, des points supplémentaires équivalant à 20 % du seuil de points à ne pas atteindre pour la zone de comportement concernée sont ajoutés.

2. Le nombre de points de répétition pour la zone de comportement global de l'exploitant est égal à 20 % du seuil de points à ne pas atteindre si des points supplémentaires de répétition figurent dans l'une des autres zones de comportement de l'exploitant.

Nouveau programme  
de reconnaissance  
pour les PEVL. P.51  
de la politique PEVL

Nouveaux évènements  
considérés à la section 7.  
Nombre d'inspections et de  
mises hors service remplacé par  
Nombre d'évènements  
considérés.

Avec vous,  
au cœur de votre sécurité

Date (Année-Mois-Jour)

2023-03-17

Numéro d'identification

23456789

1234-5678 QUEBEC INC.

Modification du vocabulaire. On parle maintenant de contrôles en entreprise au lieu d'inspections en entreprise.

#### 4. Événements critiques entraînant un transfert immédiat à la CTQ

Cette section comprend :

- les accidents mortels;
- les infractions critiques liées à la capacité de conduire affaiblie par l'alcool ou la drogue par un même conducteur à l'intérieur d'un intervalle de dix ans.

Aucun événement à signaler.

#### 5. Résultats des contrôles en entreprise (voir section 12)

Date	Lieu	Propriétaire			Exploitant		
		Nombre de points		Résultat	Nombre de points		Résultat
		Contrôle	À ne pas atteindre		Contrôle	À ne pas atteindre	
2021-10-20	333, BOUL. JEAN-LESAGE QUÉBEC QC G1K 8J6	6,00	21,00	Réussite	0,00	24,00	Réussite

#### 6. Activité principale et parc de véhicules

Le parc de véhicules est calculé selon la politique d'évaluation. Il peut être différent du parc de véhicules déclaré lors de l'inscription à la CTQ.

Activité principale : Transport de biens

Parc de véhicules considérés à titre de propriétaire

Véhicules motorisés : 13,5 véhicule – année  
Remorques et semi-remorques : 12,0 véhicule – année  
Pour un total de : 25,5 véhicule – année

Parc de véhicules considérés à titre d'exploitant

Véhicules motorisés : 22,0 véhicule – année  
Véhicules en double poste de travail reconnus : 0,0 véhicule – année  
Pour un total de : 22,0 véhicule – année

#### 7. Sécurité des véhicules

Cette section comprend :

- les défectuosités mécaniques constatées par un agent de la paix lors d'un contrôle sur la route ou lors d'une vérification mécanique réalisée, à sa demande, par un mandataire en vérification mécanique de véhicules routiers;
- les infractions relatives à l'entretien et au maintien en bon état de fonctionnement des équipements et des systèmes mécaniques;
- les infractions relatives à la sécurité routière sous la responsabilité du propriétaire.

Vous avez fait l'objet de 0 vérifications mécaniques de niveau 1 ou 5 (CVSA)  
et % d'entre elles ne comportaient pas de défectuosités majeures.

Date	Prov./ Terr.	Numéro de CVM Système défectueux-Composante <sup>1</sup>	Conducteur	Plaque	Niveau CVSA Fortuite	Pondération
2021-06-29	QC	99875XXX Défectuosité mineure	PRUDENCE LARUE	RL02XXX	2	0,0

Modification des conditions pour prendre en considération le résultat d'un contrôle en entreprise. P. 31 de la politique PEVL.

Avec vous,  
au cœur de votre sécurité

Date (Année-Mois-Jour)

2023-03-17

Numéro d'identification

23456789

1234-5678 QUEBEC INC.

Détail et pondération pour  
chaque défectuosité majeure.  
Voir pondération P. 22 de la  
politique PEVL

Les infractions données au  
propriétaire seront  
maintenant inscrites à la  
section 7

Les vitesses constatées et  
permises apparaissent pour  
les infractions d'excès de  
vitesse

## 7. Sécurité des véhicules (suite)

Date	Prov./ Terr.	Numéro de CVM Système défectueux-Composante <sup>1</sup>	Conducteur	Plaque	Niveau CVSA Fortuite	Pondération
2021-10-08	QC	999144XXX Éclairage et signalisation - 007 Feux de changement direction	PRUDENCE LARUE	RL02XXX	2 X	0,0
2021-10-08	QC	999144XXX Défectuosité mineure	PRUDENCE LARUE	RL02XXX	2	0,0

1. Pour les certificats de vérification mécanique du Québec seulement. Total des CVM → 0,0

Date	Prov./ Terr.	Description	Conducteur	Plaque Défendeur	Numéro d'événement Référence légale <sup>1</sup>	Statut	Pondération
2021-10-08	QC	Défectuosité mineure	PRUDENCE LARUE	RL02XXX Propriétaire	100400111846XXXX CSR 531 151	Coupable	1,0

Répétition d'infractions de même nature Nombre d'infractions répétées à ne pas dépasser : 6

1. Pour une infraction hors Québec, le code d'équivalence du Conseil canadien des administrateurs en transport (CCATM) figure à la fin entre parenthèses  
2. Pourcentage d'atteinte du seuil de répétition = Nombre d'infractions répétées/Nombre d'infractions répétées à ne pas dépasser.
- |                                       |     |
|---------------------------------------|-----|
| Total des points pour les infractions | 1,0 |
| Points supplémentaires de répétition  | 0,0 |
| Total                                 | 1,0 |

## 8. Règles de circulation

Cette section comprend :

- les infractions relatives aux différentes règles de circulation, notamment les règles concernant la vitesse, les panneaux d'arrêt et la signalisation routière;
- les infractions critiques liées à la capacité de conduire affaiblie par l'alcool ou la drogue.

Date	Prov./ Terr.	Description	Conducteur	Plaque Défendeur	Numéro d'événement Référence légale <sup>1</sup>	Statut	Pondération
2021-04-11	QC	Excès de vitesse 70/50	PRUDENCE LARUE	L452XXX Conducteur	6473XXX CSR 328 41	Coupable	1,5
2021-05-12	QC	Passage non cédé	PRUDENCE LARUE	L745XXX Conducteur	6056XXX CSR 363 12	Coupable	1,5
2022-03-19	QC	Excès de vitesse 130/100	PRUDENCE LARUE	L745XXX Conducteur	100400213945XXXX CSR 328 12	Coupable	4,0
2022-04-26	QC	Excès de vitesse 81/50	PRUDENCE LARUE	L745XXX Conducteur	5224XXX CSR 299 11	Coupable	5,0
2022-10-04	QC	Conduite sous sanction	PRUDENCE LARUE	L452XXX Conducteur	9133XXX CSR 105 15	Émise	5,0

Répétition d'infractions de même nature Nombre d'infractions répétées à ne pas dépasser : 6

Nombre d'infractions répétées : 2 Pourcentage d'atteinte du seuil de répétition<sup>2</sup> : 33 %

Avec vous,  
au cœur de votre sécurité

1234-5678 QUEBEC INC.

Date (Année-Mois-Jour)

2023-03-17

Numéro d'identification

23456789

## 8. Règles de circulation (suite)

Date	Prov./ Terr.	Description	Conducteur	Plaque Défendeur	Numéro d'événement Référence légale <sup>1</sup>	Statut	Pondération
2021-08-19	QC	Panneau d'arrêt	PRUDENCE LARUE	L452XXX Conducteur	8760XXX CSR 368 11	Coupable	2,5
2022-10-04	QC	Panneau d'arrêt	PRUDENCE LARUE	L452XXX Conducteur	9133XXX CSR 368 11	Émise	5,0

1. Pour une infraction hors Québec, le code d'équivalence du CCATM figure à la fin entre parenthèses.

2. Pourcentage d'atteinte du seuil de répétition = Nombre d'infractions répétées/Nombre d'infractions répétées à ne pas dépasser.

3. Article du *Code de la sécurité routière* équivalant à un article d'un règlement municipal.

Total des points pour les infractions

24,5

Points supplémentaires de répétition

0,0

Total

24,5

## 9. Utilisation d'un véhicule lourd

Cette section comprend :

- les infractions relatives aux différentes règles d'utilisation d'un véhicule lourd, notamment les heures de conduite et de repos, la ronde de sécurité, l'arrimage et le transport de matières dangereuses;
- les mises hors service « conducteur ».

Date	Prov./ Terr.	Description	Conducteur	Plaque Défendeur	Numéro d'événement Référence légale <sup>1</sup>	Statut	Pondération
2021-10-13	QC	Signalisation non respectée	PRUDENCE LARUE	L877XXX Conducteur	19774XXX CSR 291 55	Coupable	1,5

Répétition d'infractions de même nature

Nombre d'infractions répétées à ne pas dépasser : 6

1. Pour une infraction hors Québec, le code d'équivalence du CCATM figure à la fin entre parenthèses.

2. Pourcentage d'atteinte du seuil de répétition = Nombre d'infractions répétées/Nombre d'infractions répétées à ne pas dépasser.

Total des points pour les infractions

1,5

Points supplémentaires de répétition

0,0

Total

1,5

## 10. Charges et dimensions

Cette section comprend les infractions relatives aux charges et aux dimensions ainsi qu'aux conditions liées à un permis spécial de circulation.

Aucun événement à signaler.

## 11. Implication dans les accidents

Cette section comprend :

- les accidents avec personnes blessées et pour lesquels un agent de la paix a rempli un rapport d'accident;
- les accidents avec dommages matériels seulement qui réunissent les caractéristiques prévues à la Politique d'évaluation des PEVL pour lesquels un agent de la paix a rempli un rapport d'accident.

## 11. Implication dans les accidents (suite)

Aucun événement à signaler.

## 12. Contrôle en entreprise

Cette section comprend les contrôles en entreprise effectués par Contrôle routier Québec dans les établissements du Québec selon les dispositions prévues à la Politique.

Événements consignés à votre dossier à la suite du contrôle en entreprise qui a eu lieu le 20 octobre 2021.  
Lors de ce contrôle, 9 dossiers de conducteurs et 12 dossiers de véhicules ont été vérifiés.

Date	Description	Conducteur	Plaque Défendeur	Numéro d'événement Référence légale	Statut	Pondération
2021-10-20	Absence de documents requis		L745XXX	S402106408XXXXX	Coupable	3,0
2021-10-20	Absence de documents requis		Propriétaire	CSR 519.20_51		
			L745XXX	S402106408XXXXX	Coupable	3,0
			Propriétaire	CSR 519.20_51		
						Total à titre de propriétaire 6,0
						Total à titre d'exploitant 0,0

Ancienne section 12, la section 13 sera dorénavant toujours présente à l'état de dossier.

## 13. Autres événements

Cette section comprend les événements survenus avec un véhicule lourd qui ne sont pas pris en considération dans l'évaluation du comportement.

### Infractions et mises hors service du conducteur

Date	Prov./Terr.	Description	Conducteur	Plaque Défendeur	Numéro d'événement Référence légale	Statut
2022-04-26	QC	Vérification mécanique		RL02XXX	5224XXX	
				Conducteur	CSR 523_51	

Pour tout renseignement relatif à votre *État de dossier du comportement du propriétaire ou de l'exploitant de véhicules lourds (PEVL)*, vous pouvez communiquer avec la Société.

Adresse postale : Direction des politiques, de la performance et des relations avec le milieu

Société de l'assurance automobile du Québec

Édifice Jean-Lesage

333, boulevard Jean-Lesage, E-4-32

Case postale 19600, succursale Terminus

Québec (Québec) G1K 8J6

Sans frais : 1 800 554-4814 (Québec, Canada, États-Unis)

Télécopieur : 418 643-1896

Courriel : courrier@saaq.gouv.qc.ca

# Suivi du comportement du conducteur de véhicules lourds (SCC)



Société de l'assurance  
automobile

Québec 

## Suivi du comportement du conducteur de véhicules lourds

Le *Suivi du comportement du conducteur de véhicules lourds* (SCC) comprend seulement les événements liés à la conduite des véhicules lourds immatriculés au Québec circulant sur le territoire canadien. Pour avoir le dossier complet, vous devez vous procurer le document Renseignements relatifs au dossier de conduite.



PRUDENCE LARUE  
333, BOUL. JEAN-LESAGE  
QUÉBEC QC G1K 8J6

Date (Année-Mois-Jour)

2023-03-11

Numéro d'identification

B123456789101

### 1. Décision de la Commission des transports du Québec (CTQ)

Vous êtes autorisé à conduire un véhicule lourd.

### 2. Périodes d'évaluation du comportement

Pour les événements alcool et drogue : du 2013-03-11 au 2023-03-10.

Pour les autres événements : du 2021-03-11 au 2023-03-10.

### 3. Évaluation continue

	Nombre d'événements considérés			Nombre de points			
	Québec	Hors Québec	Total	Pour les événements	Supplémentaires de répétition	Total au dossier	Seuil à ne pas atteindre
Règles de circulation (voir section 5)	2	0	2	8	0	8 (50 %)	16
Utilisation d'un véhicule lourd (voir section 6)	1	0	1	4	0	4 (28 %)	14
Implication dans les accidents (voir section 7)	1	0	1	4	S.O.	4 (44 %)	9
Comportement global du conducteur <sup>2</sup>	4	0	4	16	0	16 (94 %)	17

1. Dès la deuxième infraction de même nature, des points supplémentaires équivalant à 20 % du seuil de points à ne pas atteindre pour la zone de comportement concernée sont ajoutés.

2. Le nombre de points de répétition pour la zone de comportement global est égal à 20 % du seuil de points à ne pas atteindre si des points supplémentaires de répétition figurent dans l'une des autres zones de comportement.

### 4. Événements critiques entraînant un transfert immédiat à la CTQ

Cette section comprend :

- les accidents mortels;
- les infractions critiques liées à la capacité de conduire affaiblie par l'alcool ou la drogue.

Aucun événement critique à signaler.

## Suivi du comportement du conducteur de véhicules lourds

Prudence Larue

Date (Année-Mois-Jour)

2023-03-11

Numéro d'identification

B123456789101

### 5. Règles de circulation

Cette section comprend les infractions relatives aux différentes règles de circulation, notamment les règles concernant la vitesse, les panneaux d'arrêt et la signalisation routière.

Date	Prov./Terr.	Description	NI du transporteur Plaque	Numéro d'événement Référence légale <sup>1</sup>	Statut	Pondération
2022-03-12	QC	Signalisation non respectée	67328XXX L654XXX	80696XXXX CSR 310 11	Coupable	3.0
2022-09-27	QC	Port de ceinture de sécurité	75041XXX L909XXX	100400304221XXXX CSR 396 11	Émise	5.0

#### Répétition d'infractions de même nature

1. Pour une infraction hors Québec, le code d'équivalence du Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé (CCATM) figure à la fin entre parenthèses  
Total des points pour les infractions 8.0  
Points supplémentaires de répétition 0.0  
Total 8.0
2. Article du *Code de la sécurité routière* équivalant à un article d'un règlement municipal.

### 6. Utilisation d'un véhicule lourd

Cette section comprend :

- les infractions relatives aux différentes règles d'utilisation d'un véhicule lourd, notamment les heures de conduite et de repos, la ronde de sécurité, l'arrimage et le transport de matières dangereuses;
- les mises hors service « conducteur ».

Date	Prov./Terr.	Description	NI du transporteur Plaque	Numéro d'événement Référence légale <sup>1</sup>	Statut	Pondération
2022-09-27	QC	Ronde de sécurité	75041XXX L909XXX	100400304221XXXX CSR 519.2 51	Émise	4.0

1. Pour une infraction hors Québec, le code d'équivalence du CCATM figure à la fin entre parenthèses.  
Total des points pour les infractions 4.0  
Points supplémentaires de répétition 0.0  
Total 4.0
2. Article du *Code de la sécurité routière* équivalant à un article d'un règlement municipal.

### 7. Implication dans les accidents

Cette section comprend :

- les accidents avec personnes blessées et pour lesquels un agent de la paix a rempli un rapport d'accident;
- les accidents avec dommages matériels seulement qui réunissent les caractéristiques prévues à la Politique d'évaluation des CVL pour lesquels un agent de la paix a rempli un rapport d'accident.

Date	Prov./Terr.	Numéro d'événement	NI du transporteur	Plaque	Gravité	Pondération
2021-07-19	QC	40313210719XXXXXX	75041XXX	L778XXX	Blessés	4.0

## Suivi du comportement du conducteur de véhicules lourds

Prudence Larue

Date (Année-Mois-Jour)

2023-03-11

Numéro d'identification

B123456789101

### 8. Autres événements

Cette section comprend les événements survenus avec un véhicule lourd impliquant le CVL qui ne sont pas pris en considération dans l'évaluation de son comportement.

Aucun événement à signaler.

Ancienne section 7, la section 8 sera dorénavant toujours présente au SCC.

La section 9 apparaitra seulement si une date d'audience est détectée dans les deux dernières années. Le calcul du suivi particulier (mise à zéro) sera fait automatiquement par SAP à partir de la date d'audience.

### 9. Suivi particulier depuis l'audience du 2022-04-14

Cette section établit un portrait de l'évaluation continue depuis l'audience à la (CTQ) et tient compte uniquement des événements survenus après l'audience.

	Nombre d'événements considérés			Nombre de points			
	Québec	Hors Québec	Total	Pour les événements	Supplémentaires de répétition <sup>1</sup>	Total au dossier	Seuil à ne pas atteindre
Règles de circulation (voir section 5)	1	0	1	5	0	5 (31 %)	16
Utilisation d'un véhicule lourd (voir section 6)	1	0	1	4	0	4 (28 %)	14
Implication dans les accidents (voir section 7)	0	0	0	0	0	0 (0 %)	9
Comportement global du conducteur <sup>2</sup>	2	0	2	9	0	9 (52 %)	17

1. Dès la deuxième infraction de même nature, des points supplémentaires équivalant à 20 % du seuil de points à ne pas atteindre pour la zone de comportement concernée sont ajoutés.

2. Le nombre de points de répétition pour la zone de comportement global est égal à 20 % du seuil de points à ne pas atteindre si des points supplémentaires de répétition figurent dans l'une des autres zones de comportement.

Pour tout renseignement relatif à votre *Suivi du comportement du conducteur de véhicules lourds*, vous pouvez communiquer avec la Société.

Adresse postale : Direction des politiques, de la performance et des relations avec le milieu

Société de l'assurance automobile du Québec

Édifice Jean-Lesage

333, boulevard Jean-Lesage, E-4-32

Case postale 19600, succursale Terminus

Québec (Québec) G1K 8J6

Sans frais : 1 800 554-4814 (Québec, Canada, États-Unis)

Télécopieur : 418 643-1896

Courriel : [courrier@saaq.gouv.qc.ca](mailto:courrier@saaq.gouv.qc.ca)

# QUESTIONS ?

Page du site web dédiée aux nouvelles politiques:  
[saaq.gouv.qc.ca/politiques-pecvl](http://saaq.gouv.qc.ca/politiques-pecvl)

Société de l'assurance  
automobile

Québec 